



TELEPERFORMANCE FORCÉ À REVOIR SA COPIE ?

Le C.E de Teleperformance Centre-Est - soutenu par les syndicats SUD, CGT et CFTC - a attaqué le Plan de Sauvegarde de l'Emploi pour faire reconnaître son irrégularité le 10 décembre dernier.

Le 11 décembre le juge du Tribunal de Grande Instance de Paris a rendu sa décision, mettant en place l'intervention d'un médiateur. Son rôle est de permettre le rapprochement entre les positions de la Direction de Teleperformance et celles du Comité d'Etablissement et des syndicats qui l'ont attaquée.

Comme l'a bien montré Maître Rilov, l'avocat du CE, **ce nouveau PSE** – dont le dispositif est identique à l'ancien suspendu par la Justice le 22 septembre – **organise des mobilités forcées** et des reclassements « à la tête du client », **sans respecter le Code du Travail** :

- ◆ La Direction prétend qu'il est nécessaire pour la « sauvegarde de sa compétitivité » de transférer toutes les activités Orange d'Ile de France vers les TP Nord-Champagne et Centre-Ouest : **Teleperformance n'a pas pour autant le droit d'imposer une mutation autoritaire** - vers Orléans et Villeneuve d'Ascq - aux salariés sous prétexte qu'ils travaillent sur Orange à Pantin ou Montigny.

⇒ La Loi voudrait que les **postes ouverts en Province** soient **proposés à tous les salariés** de l'entreprise dans le cadre du reclassement. Les mobilités géographiques doivent être une alternative proposée pour leur permettre de conserver les emplois, **pas un moyen pour l'entreprise de sélectionner les salariés qu'elle veut pousser au départ** !

- ◆ La Direction prétend respecter la Loi en proposant des offres de reclassement aux salariés dont le poste sera supprimé. En fait, pour les agents de maîtrise, ces **offres** sont surtout des propositions de « **déclassement** » vers des postes moins payés et moins qualifiés. De plus, le PSE actuel **donne tout pouvoir aux sociétés** régionales et aux filiales étrangères **pour trier sur le volet les salariés** qu'elles accueilleraient, organisant même une « période d'essai ».

⇒ La Loi impose à l'entreprise une obligation de reclassement des salariés qui risquent d'être licenciés : un salarié menacé par un Plan Social ne peut pas être traité comme n'importe quel nouveau postulant qui souhaite intégrer l'entreprise !

Le 17 Décembre, la médiation devait commencer par l'audition du Comité d'Etablissement de TELEPERFORMANCE Centre Est, date reportée pour cause d'intempéries. La Direction a donc rencontré le médiateur, le 21 décembre. Puis ce sera au tour des syndicats le 23/12, du Comité d'Etablissement le 29/12 et des DSC de l'UES le 30/12.

Le médiateur devrait rendre son rapport le 5 janvier 2010. Si la médiation réussit, c'est que les parties ont trouvé un terrain d'entente. Au vu du nombre d'irrégularités contenues dans ce PSE, cela ne semble possible que si la direction modifie son plan en profondeur, mais elle s'y est toujours refusée jusqu'ici. **Si la médiation échoue**, nous nous retrouverons **devant le juge le 14 janvier** !

La direction a déjà tenté de contourner l'obstacle judiciaire, juste avant l'audience du 10 décembre, en arrachant la signature dans les couloirs de certains syndicats (CGC, CFDT et FO) sur **deux accords dits de « Plans de Départs Volontaires » (PDV)**. Ces projets d'accords ont juste été envoyés par mail et n'ont fait l'objet d'**aucune discussion avant d'être « mis à signature »**.

La direction ne voulait pas parvenir à un « accord » acceptable par l'ensemble des syndicats, elle **cherchait une « bouée de sauvetage »** pour s'en sortir lors de l'audience du 10 décembre !

Le premier accord concernait les 475 salariés du PSE actuel : il **n'avait de « Plan de départs Volontaires » que le nom**, car l'accord en question **n'annulait pas les mobilités forcées**.

Le second PDV augmentait encore le nombre de licenciements, puisque 110 salariés supplémentaires (80 employés et 30 encadrants) se seraient vus proposer des départs, suite à la perte du contrat Phone House.

Le 14 décembre dernier, la Direction **actait l'opposition de la majorité SUD-CFTC-CGT concernant ces deux PDV signés par la CFE/CGC, CFTD et FO**. La direction ne reconnaît toujours pas le retrait par FO de ses signatures, pourtant transmis par la fédération FO.

Heureusement que les syndicats majoritaires ont fait valoir leur droit d'opposition invalidant ces accords, pour sauvegarder les intérêts de la majorité des salarié-es menacés de départs contraints et pour empêcher que l'entreprise ne fasse encore plus de dégâts. **La direction doit revoir sa copie, les petits aménagements à la marge ne suffiront pas !**

Rien ne justifie le démantèlement des activités d'Ile de France si ce n'est pour augmenter encore les dividendes actionnaires.

Un **nouveau contrat entre France Telecom Orange et Teleperformance est sur le point d'être signé** pour continuer à assurer les assistances techniques et commerciales dans les années à venir. Orange n'a jamais demandé à TP de quitter la région Ile de France et considère TP comme un sous-traitant « incontournable ». Un contrat Orange sera reconduit au 1^{er} janvier 2010, ce qui ôtera toute justification économique au Plan Social. **La Loi permet aux entreprises de faire un PSE pour la « sauvegarde de la compétitivité », pas pour « l'augmentation des bénéfices » !**

Avec ce Plan Social, Teleperformance **condamne de fait à sa perte le dernier centre restant** en Ile de France, **à Guyancourt**. Après y avoir supprimé les 2/3 des encadrants, après y avoir entassé 200 salariés supplémentaires, les conditions de travail à Guyancourt seront rapidement insupportables, les conseillers étant baladés de campagne en campagne, et mutualisés jusqu'à l'épuisement. Cette politique ne fait qu'user prématurément les salarié-e-s et servira ensuite de prétexte pour affirmer que ce centre est « économiquement non-viable ».

Pour maintenir des emplois en Ile de France, TP doit permettre à ce centre de vivre en y installant des activités pérennes.

TOUT DEPENDRA DE LA MOBILISATION ET DES ACTIONS DES SALARIES !

Pour *Sud* la solution, c'est :

- L'Annulation du Plan Social, l'Annulation des mobilités forcées !
- Un **VRAI « Plan de Départs Volontaires »** : l'annulation de tous les départs contraints.
- **Le maintien d'activités** pérennes en Ile de France, notamment les activités **Orange**.
- **Le maintien des sites de Pantin et de Guyancourt ! La Direction doit être écologiquement responsable** en proposant à chaque salarié la solution pour lui permettre de **réduire ses temps de transport**.
- **Des mesures de reclassement dignes de ce nom** pour les volontaires au départ !
- **Une indemnité** atteignant **60 000 Euros pour les volontaires** au départ !

SUD dans l'UES TELEPERFORMANCE France

Site : <http://www.sudteleperformance.com>

Tél : 06 84 04 30 33

Issam BAOUAFI (DSC UES – Pantin)	/	Cyril CHRESTIA (DSC UES Adjoint / RS CCE – Pantin)	
Joël MANCERON (DSC TP Centre Est – Guyancourt)			06 09 84 53 56
Myriam LE CALLONNEC (DSC TP Centre Ouest – Le Mans Université)			06 89 55 65 24
Thierry ARQUE (DSC TP Grand Sud - Toulouse Fidelio)			06 08 92 54 27
Gaylor DUVAL (DSC TP Nord Champagne – V/Ascq Haute Borne)			06 10 17 59 18